

## MINISTERE DE L'INTERIEUR

### ARRETE N° 163/INT-SG-APA-AA du 6 novembre 1979 portant création d'un centre d'Etat-Civil et nomination d'un agent d'Etat-Civil dans la circonscription administrative de Mango.

LE MINISTRE DE L'INTERIEUR,

Vu le décret n° 67-114 du 18 mai 1967 portant attributions du ministre de l'intérieur et réorganisation du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté n° 384-54-APA du 21 avril 1954 sur l'Etat-Civil et les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n° 62-89 du 2 juillet 1962 portant réorganisation de l'Etat-Civil au Togo ;

Vu l'arrêté n° 90-INT du 8 décembre 1962 portant réorganisation des centres d'Etat-Civil notamment dans la circonscription administrative de Mango ;

Vu l'arrêté n° 49-INT-MFEP du 5 juillet 1963 fixant le taux des indemnités allouées aux agents d'Etat-Civil ;

Sur proposition du chef de la circonscription administrative de Mango,

### A R R E T E :

Article premier — Il est créé dans la circonscription administrative de Mango un centre d'état-civil dénommé centre de Faré.

Ce centre a son siège à Faré et groupe les villages de Faré, Faréo, Nantcharé et Tadéri.

Art. 2. — M. Moti Mayème est nommé agent d'état-civil de ce centre.

Art. 3. — L'intéressé percevra en cette qualité une indemnité payable conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 62-89 du 2 juillet 1962 et de l'arrêté n° 49/INT-MFEP du 5 juillet 1963 et imputable au budget général exercice 1979, chapitre 14, article 6, paragraphe 3.

Art. 4 — Le chef de la circonscription administrative de Mango est chargé de l'exécution du présent arrêté qui prendra effet pour compter de la date de sa signature et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 6 novembre 1979

K. T. D. Laclé

### Commission de jugement pour la révision des listes électorales

Arrêté n° 165-INT-APA du 8-11-79 — Sont nommés présidents des commissions municipales de jugement, les personnes dont les noms suivent :

Lomé : M. Napo Badji, adjoint au maire

Aného : M. Tossou Têtèvi Lométo, Maire

Tsévié : M. Ziggah Komla Dziwonou, secrétaire de maire

Kpalimé : M. Vewonyi Do Koffi, conseiller municipal

Atakpamé : M. Ayena Kossi, maire

Sokodé : M. Djobo Akéréssou, maire

Bassar : M. Bitame Nakpane, conseiller municipal

Sont nommés Présidents des commissions de jugement dans les circonscriptions, les personnes dont les noms suivent :

Lomé : M. Da Silveira Sewa, adjoint au chef de circonscription

Aného : M. Moe-Akue Kozey, greffier en retraite

Vogan : M. Amegnran Toukoui, président du conseil de circonscription

Tabligbo : M. Abiassi Akolly Kpakpovi, directeur d'école

Tsévié : M. Kondi Bampakou, adjoint au chef de circonscription

Kloto : M. Amadou Kodjo, adjoint au chef de circonscription

Notsé : M. Yena N'Dé, Président du Conseil de circonscription

Atakpamé : M. Assogba Atsou, adjoint au chef de circonscription

Amlamé : M. Chitou Lassissi, secrétaire au chef de circonscription

Badou : M. Fricoh Koffi, adjoint au chef de circonscription

Sotouboua : M. Halaton Pissang, adjoint au chef de circonscription

Sokodé : M. Kombaté Kpiètibe, adjoint au chef de circonscription

Tchamba : M. Abrangaou Atcha Bilenya, président du conseil de circonscription

Bassar : M. Gnandi Gbati, Président du conseil de circonscription

Bafilo : M. Tchadzinde Agnoro, président du conseil de circonscription

Lama-Kara : M. Bitho Eshohouna, adjoint au chef de circonscription

Pagouda : M. Koutoum Kadjikbalo Balakiyém, président du conseil de circonscription

Niamtougou : M. Bassagou Tayana, président du conseil de circonscription

Kante : M. Saguintaah Lissagoua, inspecteur de l'enseignement du premier Degré

Mango : M. Aba Yao, adjoint au chef de circonscription

Dapaong : M. Djato Nadjindo, adjoint au chef de circonscription.

### Nomination

Décision n° 106/INT-APA du 6-11-79 — Est et demeure rapportée, en ce qui concerne M. Dadja Morou, la décision n° 49/INT-SG-APA-AP du 14 avril 1975 portant nomination de secrétaire de chefs de canton.

M. Pre Abalo est nommé secrétaire du chef de canton de Pagouda (circonscription administrative de Pagouda) en remplacement de Dadja Morou, démissionnaire.